



LES
BATEAUX ROUGES
COMPAGNIE MARITIME DINARDAISE

VEDETTES SCOLAIRES

DOSSIER D'INSCRIPTION



bateauxrouges.com - contact@bateauxrouges.com - 07 69 40 38 40

1 - NOTRE OFFRE

Suite à une première expérience satisfaisante, les **BATEAUX ROUGES** - Compagnie Maritime Dinardaise renouvelle le service de vedettes scolaires entre Dinard et Saint-Malo à partir de la rentrée des vacances de Pâques (25 avril 2022) et jusqu'aux vacances d'été (8 juillet 2022).

Comme à l'époque du bac qui reliait les deux rives, une vedette assurera des départs chaque matin du lundi au vendredi dès 7h30 depuis la Cale de la Vallée à Dinard.

Les élèves arriveront ainsi 10 minutes plus tard à la Cale de Dinan à Saint-Malo afin de rejoindre les différents établissements.

Retrouvez l'intégralité de nos horaires sur le site internet : bateauxrouges.com

Dans le but de rendre ce service accessible à tous les étudiants, la Compagnie propose un abonnement réduisant le coût de la traversée à 1€. Les élèves rejoignant les établissements plus éloignés de la cale de Dinan seront pris en charge avec leur vélo sans supplément.

Débutant à la date de souscription et jusqu'au 8 juillet 2022 inclus, le tarif sera établi en fonction des jours scolaires restants. (Exemple : Pour une souscription au 25 avril 2022 comprenant 55 jours scolaires et 110 traversées, le tarif de l'abonnement sera de 110€.)



COMMENT SOUSCRIRE À L'ABONNEMENT ?

Pour vous procurer votre carte d'abonnement, vous devrez nous faire parvenir votre demande par mail à l'adresse suivante : contact@bateauxrouges.com

Vous devrez joindre à ce mail :

- Le "formulaire d'abonnement" dûment complété ;
- Un certificat de scolarité ;
- Une pièce d'identité de l'élève.

Nous acceptons les modalités de règlement suivantes :

- Chèque par voie postale (CMD - Gare Maritime de la Bourse 35400 SAINT-MALO)
- Virement bancaire (IBAN : FR76 3007 6040 7710 1318 0020 065)
- À nos points de vente (Dinard : Cale de la Vallée / St-Malo : Cale de Dinan)



2 - CONDITIONS GÉNÉRALES

LA CARTE D'ABONNEMENT :

- Est nominative et ne peut en aucun cas être transmise ou prêtée à une tierce personne.
- Est valable uniquement les jours de semaine du lundi au vendredi sur des traversées Saint-Malo Dinard et inversement en vedette.
- Est valable uniquement pour les scolaires et étudiants pour leurs trajets domicile - établissement scolaire et inversement.
- Doit être présentée à chaque embarquement.

LA COMPAGNIE SE RESERVE LE DROIT DE :

- Refuser l'accès à bord en cas de non présentation de la carte d'abonnement.
- Annuler ou modifier les horaires de départs des traversées pour cause de mauvaises conditions météorologiques, de forte affluence de passagers, de cales indisponibles, de marées...
- Refuser l'accès à bord à toute personne présentant un comportement risquant de mettre en péril la sécurité des passagers et du navire.

REMBOURSEMENT :

Aucun remboursement ne sera effectué sur une traversée dans les cas suivants :

- Non embarquement du passager pour cause de retard, maladie, absence justifiée ou non.
- Annulation de la traversée pour cause de mauvaise météo, cas de force majeure, avarie du navire ...

REPLACEMENT D'UNE CARTE D'ABONNEMENT :

En cas de vol, perte ou détérioration de la carte d'abonnement, le titulaire devra le signaler dès survenance des faits afin d'éviter un duplicata dans les plus brefs délais.

DURÉE DU CONTRAT D'ADHÉSION :

L'abonnement débute à la date de la souscription et prend fin le 08 juillet 2022 inclus. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de résiliation anticipée.

La compagnie se réserve le droit de suspendre l'abonnement sans aucun remboursement en cas d'utilisation abusive de la carte d'abonnement.

L'intégralité des conditions générales est disponible sur notre site : bateauxrouges.com



3 - FORMULAIRE D'ABONNEMENT



Mlle Mme M

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Commune :

Code Postal :

N° tel responsable :

N° tel élève :

E-mail :

Date de début de la souscription :

Moyen de paiement :

Fait à : Le :

Signature :

Je certifie avoir lu et pris connaissance des conditions générales.

